Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-04-08-08

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 30 mars 2026
Date de l'affichage : 30 mars 2026

Le huit avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, RAUTUREAU Mikaël, FAGOT Cyrille, DOUAY Laurence, GOURCY Sandra, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAUTUREAU Mikaël

Objet : Affectation définitive des résultats 2025 – Budget Commune

Pour rappel, par délibération n° 2026.02.27.02 en date du 27 février 2026, le Conseil a constaté de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 au budget principal de la commune et a repris de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026.

La délibération concernant le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ayant été adoptée, il convient maintenant d'approuver l'affectation définitive des résultats.

Monsieur MOAL Pierre-Yves, Maire, propose l'affectation suivante :

♦ Affectation de l'excédent de fonctionnement de 229 196,52 € :
- au compte R 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 129 196,52 €
- au chapitre 10, compte 1068 (autres réserves) pour un montant de 100 000 €

♦ Affectation de l'excédent d'investissement de 306 639,45 €, au compte R 001 (excédent d'investissement reporté).

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260410-2026_04_08_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-04-08-08

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **11** voix pour :

➢ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 du budget communal comme suit :

♦ Affectation de l'excédent de fonctionnement de 229 196,52 € :
- au compte R 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 129 196,52 €
- au chapitre 10, compte 1068 (autres réserves) pour un montant de 100 000 €

♦ Affectation de l'excédent d'investissement de 306 639,45 €, au compte R 001 (excédent d'investissement reporté).

Fait à Locmélar, le 8 avril 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
RAUTUREAU Mikaël

